

## **COMPTE RENDU de la Séance du 17 DECEMBRE 2013**

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mardi dix-sept décembre deux mille treize à vingt heures trente minutes.

La convocation a été adressée le 10 décembre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Convention GrDF relative au projet d'hébergement des futurs équipements techniques des compteurs gaz communicants
- Actualisation du contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec EGIS France (Avenant n°02) concernant les travaux d'aménagement des abords de voirie du centre du village
- Ecole maternelle : prise en charge du coût du transport pour la sortie effectuée au Lycée Camille CLAUDEL le 12/12/2013
- Approbation de la commune de poursuivre le transport méridien géré par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle au-delà de la rentrée 2014

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, BEAUDART Dominique, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, LOUIS Monique, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOX Bernard, REVEST Pierre et SCHWRDA Pierre.

Absents excusés : M. Alain SOMMARUGA procuration à Mme Monique LOUIS, Mme Anne-Laure TERRIER procuration à Mme Bernadette BALCEROWIAK, Mme Anne JAY et M. Eric MENETRIER.

M. Dominique BEAUDART a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- demande de subvention par l'association MJC "les Naux" pour l'organisation du repas des aînés 2013 par le Club cuisine
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un assistant prévention intercommunal avec le Syndicat Mixte du Grand Toulous

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

#### **-Convention GrDF relative au projet d'hébergement des futurs équipements techniques des compteurs gaz communicants**

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de partenariat avec GrDF relative au projet d'hébergement de compteurs gaz communicants nécessitant un ou plusieurs sites pour l'installation des équipements techniques GrDF qui s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention avec GrDF relative au projet d'hébergement des futurs équipements techniques des compteurs gaz communicants sous réserve que GrDF accepte que les sites retenus par le Conseil municipal soient : l'église, la salle des fêtes et **la mairie** et non l'école primaire comme indiqué sur l'annexe de la convention.

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

#### **- Actualisation du contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec EGIS France (Avenant n°02) concernant les travaux d'aménagement des abords de voirie du centre du village**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la consultation de la population lors de la réunion publique et à la décision du Conseil municipal de choisir des matériaux différents de ceux prévus dans l'avant-projet d'aménagement du Centre du village, le montant global du marché pour le Lot 1 Chapitre A se trouve modifié et nécessite la mise en place de l'avenant n°02 du contrat de Maîtrise d'œuvre confié à la société EGIS France, à savoir :

- coût définitif des travaux au stade PRO de **1 079 008,25 € H.T.** au lieu de 893 439,54 € H.T. soit un montant T.T.C. de 1 290 493,87 €. Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'actualiser le contrat de maîtrise d'œuvre de la société EGIS France en acceptant l'avenant n°02 prenant en compte le coût du forfait définitif de rémunération des travaux (PRO à AOR) sur un taux de 3.90 % de **42 081,32 € H.T. soit 50 329,26 € T.T.C.**

- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### **- Ecole maternelle : prise en charge du coût du transport pour la sortie effectuée au Lycée Camille CLAUDEL le 12/12/2013**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la directrice de l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle relative à la prise en charge du coût du transport pour la sortie effectuée au Lycée Camille CLAUDEL à TOUL le 12/12/2013. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte de prendre en charge le coût du transport d'un montant de 89 € T.T.C. réalisé par KEOLIS Sud Lorraine lors de la sortie effectuée au Lycée Camille CLAUDEL à TOUL le 12/12/2013 par les élèves de l'école maternelle,
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

**- Approbation de la commune de poursuivre le transport méridien géré par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle au-delà de la rentrée 2014**

Le Maire donne lecture des lettres du Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle datées du 24/10/2013 et du 22/11/2013 concernant le transport méridien des enfants du R.P.I. Chaudeney-sur-Moselle/Pierre-la-Treiche. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de maintenir la desserte méridienne dans le cadre des services réguliers publics au-delà de la rentrée 2014,
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière cadre entre le Conseil général 54 et les communes du R.P.I. Chaudeney-sur-Moselle/Pierre-la-Treiche (avec possibilité de rétractation),
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

**- Subvention accordée à l'association M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du repas des Aînés 2013**

Le Conseil municipal, après délibération, accepte de verser une subvention de **1 540.00 €** à l'association M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du repas des Aînés 2013.

**- Renouvellement de la mise à disposition d'un assistant de prévention par le Syndicat mixte du Grand Toulous**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la convention prise par délibération 2011/91 du 19/12/2011 relative à la mise à disposition d'un assistant de prévention par le Syndicat mixte du Grand Toulous ; convention qui se termine le 31/12/2013. Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de renouveler la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention par le Syndicat mixte du Grand Toulous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents concernant ce dossier.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 19/12/2013 et transmis au contrôle de légalité le 19/12/2013.*

Le Maire,  
P. JAVELLE